

La charte éolienne du Calvados discutée le 15 septembre À Garcelles, le vent avance ses pions

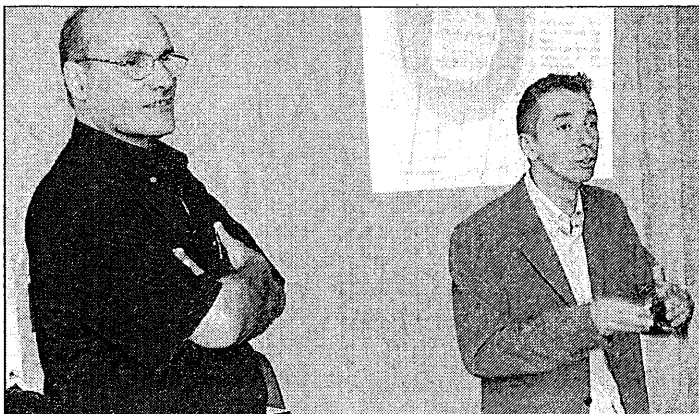
Le 15 septembre, la commission consultative pour l'élaboration du schéma départemental des éoliennes finalisera la charte. À Garcelles-Secqueville, dans la plaine sud de Caen, la société Intervent a informé le public hier soir. Clitourps, dans la Manche, attend la décision du tribunal.

La proposition finale du schéma départemental d'implantation des éoliennes dans le Calvados sera discutée par la commission départementale consultative ad hoc le 15 septembre. « **Le conseil général du Calvados**, indique Pascal Corté, le directeur de l'Agence pour la maîtrise des énergies (Ademe), **a souhaité obtenir un consensus le plus large possible. La démarche aboutit à la rédaction d'une charte. Elle édicte un certain nombre de recommandations pour les opérateurs et les collectivités locales, notamment en matière de concertation de la population. Une cartographie, prenant en compte les sensibilités locales du point de vue des paysages, de la présence de monuments ou de sites remarquables sera discutée.** »

La charte devrait aller jusqu'à la désignation de zones d'exclusion, de sites possibles mais avec des contraintes plus fortes et des sites jugés moins contraignants et plus favorables. Dans la Manche, le conseil général a confié à un groupement de bureaux d'études, la rédaction d'un guide d'aide à la décision des élus, qui s'inspirera également du travail réalisé dans le Calvados.

À Garcelles, vers un parc de 15 éoliennes ?

Hier soir, à la salle de réunion de Garcelles-Secqueville, 80 personnes ont participé à la réunion d'information proposée par la société Intervent, filiale d'une société allemande de Fribourg. Les participants se sont montrés très attentifs aux explications de Fabrice Gourat chargé des relations publiques de la société et de Bernard Istria, responsable de projet. Question de méthode sans doute. « **Notre première apparition remonte à no-**



Berard Istria, chef de projet et Fabrice Gourat, chargé de relations publiques ont expliqué le projet aux habitants de Garcelles-Secqueville et de la région.

vembre 2001, rappelle Fabrice Gourat. Nous avons prospecté cette zone parce qu'elle présentait le moins de gêne possible pour la population, avec une source de vent suffisante pour l'exploitation, et la possibilité d'un raccordement sur le réseau proche. »

Le projet est ambitieux : L'implantation de 15 éoliennes, de 2 mégawatts, d'une hauteur de mât de 85 m avec des pales de 33 m. « **Quarante propriétaires contactés nous ont donné leur accord, pour constituer un site cohérent de 350 ha pour un besoin final d'environ 400 ha.** » Le projet concerne Garcelles, Saint-Aignan-de-Cramesnil et Conteville. Les 15 machines, dont l'emplacement définitif dépendra des résultats de l'étude d'impact, ne seront pas à moins 800 m de toute habitation. L'indemnisation des propriétaires et des exploitants est prévue, et en quelque sorte mutualisée. Le coût du projet évalué de 40 à 50 millions d'euros ne devrait pas voir le jour avant 2005 au plus tôt. Se gardant bien de cautionner le projet d'Intervent, Alain Le Moigne, directeur adjoint du syndicat départemental d'électricité et d'équipement du Calvados, a simplement remarqué « **que tous les projets présentés doivent respecter la concertation méthodique et transparente de la population** ». Les inquiétudes des habitants ont porté sur la garan-

tie de non-bruit, d'avenir du site en cas de problèmes financiers, etc. Des précautions qui n'empêchent pas les appréhensions et la contestation : le projet de la société Valorem à Tierceville, dans la plaine Nord de Caen est contesté par l'association pour la protection des paysages et la qualité de vie du bassin de vie de la Povençe en Bessin (ASPABE) qui invite tous les opposants à une manifestation samedi 6, à 18 h, à Tierceville, route de Sainte-Croix-sur-Mer autour du mât de mesure qui n'est pas encore implanté, méthode de concertation oblige, à Garcelles-Secqueville...

Clitourps au tribunal

L'actualité concernant les éoliennes s'est-elle emballée ? Le tribunal administratif de Caen a examiné hier le projet d'implantation à Clitourps, près de Cherbourg, de deux éoliennes et d'un poste de livraison électrique. L'association Bien vivre à Clitourps conteste l'arrêté du préfet de la Manche autorisant cette implantation. Selon l'association, il fallait un permis de construire du maire. Une argumentation qui a brièvement été développée devant le tribunal administratif, saisi selon la procédure d'urgence (référé). La décision devrait être connue très vite.

François LEMARCHAND.